AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0108
FR0000121261-FS0080

27 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 janvier 2026, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 janvier 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN et détenir 50 216 047 actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN[2] représentant autant de droits de vote, soit 7,30% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN sur le marché.

———

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 254 259 actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 687 596 240 actions représentant 1 002 098 920 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.